



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

ERC/RSC/NAC/27
Rabat, février 2003
Uniquement en français

Consultation et formation à Rabat pour les commissions nationales

10 - 13 février 2003
Rabat, Maroc

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 Ordre du jour.....	3
2 Liste des participants	5
3 Stratégie sous-régionale.....	7

REUNION « CONSULTATION SOUS-REGIONALE »

(Dates proposées aux secrétaires généraux)

I/ AGENDA

PREMIER JOUR :

- Examen et discussion des documents de stratégie nationale
- Identification des projets inter-pays (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie)
- Processus de mise en œuvre des activités
- Formulation des résultats/objectifs escomptés et attendus
- Discussion et élaboration des rapports de BFC (Bureau de la Coordination Hors-Siège) (ex. rapports pour le C/4)

DEUXIEME JOUR :

Discussion autour de la stratégie sous –régionale portant principalement sur les interrogations suivantes :

- Comment pouvons-nous travailler ensemble ? (il s’agira d’établir les lignes de communication);
- Que pouvons-nous faire/réaliser ensemble ?;
- Qu’est ce qui peut être fait pour assurer la visibilité de l’UNESCO, sa présence et ses actions notamment dans les pays de la région où il n’y a pas de Bureau de l’UNESCO ?;
- Quels capitaux peuvent être investis et pour quels projets et activités au profit de la région ?;
- Evaluation et perfectionnement des mécanismes de coopération existants.

TROISIEME JOUR :

- Sessions de formation/orientation sur le programme de l’UNESCO (notamment le cycle de planification C/4 ; C/5 ; Conférence Générale) ;
- Préparation du 32 C/5 sur la base des discussions qui ont eu lieu durant les deux jours précédents ;
- Elaboration des fiches de projets
- Formation SISTER

QUATRIEME JOUR :

1/ Contrats, rapports d'activité, rapports financiers, budget

2/ Action de visibilité de l'UNESCO :

- Contacts et relations avec les médias (relevés de presse, articles de fond, rapport annuel et autres matériels)
- Relation avec les parlementaires, les Clubs UNESCO et la Société civile
- Utilisation du logo de l'UNESCO
- Coopération et soutien du Bureau de Rabat.

II/ PARTICIPANTS

- Les Secrétaires généraux des pays couverts par le Bureau
- Un expert académique proposé par chacune des Commissions nationales
- Un représentant de la société civile choisi par le Bureau de l'UNESCO à Rabat

**LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS A LA
CONSULTATION SOUS-REGIONALE**

Maroc :

- Madame Naïma Tabet, Secrétaire générale de la Commission nationale marocaine pour l'UNESCO
- Un expert académique proposé par la Commission nationale
- Un représentant de la société civile choisi par le Bureau de l'UNESCO à Rabat
- un représentant de chacune des Agences du Système des Nations-Unies accréditées au Royaume du Maroc et concernées par la Consultation
- un représentant du Ministère des Affaires étrangères
- un représentant de chacune des Ambassades accréditées au Maroc des pays couverts par le Bureau (Algérie, Mauritanie, Libye, Tunisie)
- un représentant de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)

Algérie :

- Monsieur Tahar Berchiche, Secrétaire général de la Commission nationale algérienne pour l'UNESCO
- Un expert académique proposé par la Commission nationale
- Un représentant de la société civile choisi par le Bureau de l'UNESCO à Rabat

Mauritanie :

- Monsieur Ely Ould Boubout, Secrétaire général de la Commission nationale mauritanienne pour l'UNESCO
- Un expert académique proposé par la Commission nationale
- Un représentant de la société civile choisi par le Bureau de l'UNESCO à Rabat

Tunisie :

- Madame Fatma Tarhouni, Secrétaire général de la Commission nationale tunisienne pour l'UNESCO
- Un expert académique proposé par la Commission nationale

- Un représentant de la société civile choisi par le Bureau de l'UNESCO à Rabat

Libye :

- Monsieur Bashir Said Lagaa, Secrétaire général de la Commission nationale libyenne pour l'UNESCO
- Un expert académique proposé par la Commission nationale
- Un représentant de la société civile choisi par le Bureau de l'UNESCO à Rabat

Bureau de l'UNESCO à Rabat :

- Directrice du Bureau
- Spécialistes du Programme
- AO

NB : Il faut compter environ 25 personnes sachant que le personnel de soutien et les interprètes ne sont pas inclus.



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

STRATÉGIE À MOYEN-TERME POUR LA SOUS-RÉGION DU MAGHREB

Bureau Multipays de l'UNESCO à Rabat

**Avec la collaboration
des Commissions Nationales algérienne, libyenne, marocaine,
mauritanienne et tunisienne pour l'UNESCO**

Mars 2003

PRÉAMBULE

Ce document présente les **priorités stratégiques de l'UNESCO pour la sous-région du Maghreb**, telles qu'elles ont été définies et adoptées lors du processus de consultation sous-régionale mis en œuvre par le Bureau de Rabat, en coopération avec les Commissions nationales algérienne, libyenne, marocaine, mauritanienne et tunisienne. La vocation de **cette stratégie à moyen terme** est d'offrir un cadre pertinent, précis et cohérent, afin de renforcer et d'améliorer l'action de l'UNESCO dans les pays du Maghreb. En particulier, elle sera considérée comme un **document de référence** concernant la **programmation** et la **planification des activités** de l'UNESCO pour les **bienna 2004-2005 et 2006-2007**.

L'élaboration de ce document s'inscrit dans le **cadre de la politique de décentralisation** engagée par le Directeur général, dans le but de renforcer les capacités d'initiative au niveau local et mieux prendre en considération les priorités nationales et sous-régionales. Les **pays du Maghreb**, en dépit de leur unité géographique, religieuse et culturelle, présentent une **très grande diversité**, qui explique des priorités fortement différenciées dans les cinq secteurs d'activité de l'UNESCO. La **consultation** a eu pour **principal objectif d'identifier les enjeux partagés au niveau de la sous-région**, les préoccupations communes, les défis à relever de façon collective, **tout en essayant de renforcer la complémentarité**, la coopération et le partage d'expertise entre les différents acteurs du développement. Pour ce faire, la consultation s'est appuyée sur les **stratégies rédigées et présentées par les cinq Commissions nationales maghrébines**, mais aussi sur les engagements pris par le **Système des Nations Unies** dans la sous-région, dans le cadre de divers documents stratégiques (CCA¹ et UNDAF², en particulier).

La **stratégie sous-régionale à moyen terme** présentée dans ce document est le reflet de cette **consultation**. Elle en expose les **principales conclusions** et offre une présentation synthétique de ses résultats. Cette présentation s'articule autour de **cinq points** ; elle propose :

1. une définition de la **mission spécifique de l'UNESCO au Maghreb** ;
2. une présentation des **principaux enjeux intersectoriels** ;
3. une présentation des **priorités sectorielles**, en relation avec les cinq secteurs d'activités de l'organisation ;
4. une exposition des **principaux groupes-cibles** devant bénéficier en priorité de l'action de l'UNESCO ;
5. un développement concernant les modalités de coopération et **collaboration entre le Bureau Multipays de Rabat et les Commissions nationales** des cinq pays du Maghreb.

¹ CCA : *Common Country Assessment* (Bilan Commun de Pays).

² UNDAF : *United Nations Development Assistance Framework* (Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement).

1. LA MISSION DE L'UNESCO AU MAGHREB

1.1. Face à la multiplication des interventions des autres agences des Nations Unies ou des acteurs internationaux du développement (ONG, Bailleurs de fonds), la consultation sous-régionale a conclu à la nécessité de recentrer les activités de l'UNESCO au Maghreb sur ce qui, depuis toujours, fait la **spécificité** et la **singularité de l'organisation**. L'UNESCO doit être fidèle à sa mission et à sa vocation initiales. Pour lutter contre la dispersion des initiatives, pour assurer une plus grande cohérence et une meilleure efficacité des actions engagées, les représentants de l'UNESCO (Bureau Multipays, Commissions nationales) ne doivent pas s'éloigner du cœur de son identité. En particulier, chacun reconnaît que le **caractère éthique et intellectuel de la mission de l'UNESCO** doit être l'une des spécificités de l'action de l'Organisation dans la sous-région.

1.2. En particulier, il importe que l'UNESCO soutienne la **promotion** et la **diffusion de l'identité maghrébine**. La consultation a offert l'opportunité de souligner la diversité des cultures du Maghreb, mais aussi leur proximité et leur unité. L'organisation peut apporter une contribution décisive au renforcement de cette identité, en articulant notamment une double démarche : soutenir et favoriser le dialogue, les échanges et le partage d'expérience entre les pays du Maghreb ; contribuer à une meilleure connaissance de la culture et de la civilisation maghrébine à travers le monde. Cette priorité a été définie et reconnue comme l'un des caractères spécifiques de la mission de l'UNESCO pour la sous-région.

PRESERVATION ET PROMOTION DE L'IDENTITE MAGHREBINE DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION

La **mondialisation** peut **accroître la vulnérabilité des cultures et des traditions locales** face à une certaine hégémonie culturelle. **Mais** elle peut **également** apparaître comme une **opportunité** exceptionnelle de mieux faire valoir et mieux faire connaître la richesse et la diversité du patrimoine de l'humanité.

L'UNESCO a choisi de contribuer à la **défense** et à la **promotion d'une mondialisation à visage humain** (thème fédérateur de la stratégie à moyen terme, document 31 C/4). Dans ce contexte, le **Bureau de Rabat et les Commissions nationales** ont donc décidé de **renforcer et de mieux faire connaître l'identité culturelle maghrébine**. Il s'agira tout à la fois de privilégier les échanges et les partages d'expérience entre les différents pays qui composent la sous-région, et de promouvoir cette identité partagée sur la scène internationale.

Aux yeux de tous, **l'action de l'UNESCO** doit continuer à défendre un **idéal d'ouverture, de dialogue et de tolérance**.

1.3. Un second axe d'action a été adopté. Pour répondre aux défis du développement au Maghreb, confrontés à des indicateurs socio-économiques souvent insatisfaisants, les participants de la consultation ont tenu à faire de la **lutte contre la pauvreté** la seconde priorité de l'Organisation dans la sous-région. L'UNESCO accompagnera donc les efforts des Etats membres pour améliorer les conditions de vie des populations, selon les ressources propres aux secteurs d'activités de l'Organisation (éducation, sciences exactes et naturelles, sciences humaines et sociales culture, communication et information).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE, LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La forte croissance démographique qui caractérise toutes les populations du Maghreb, la faiblesse ou la fragilité des ressources naturelles à disposition, le retard historique pris dans le processus d'industrialisation sont quelques unes des causes qui permettent d'expliquer la **situation économique difficile** à laquelle sont aujourd'hui confrontés la **plupart des pays de la sous-région**. La lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement économique et social durable représentent un double défi majeur pour les gouvernements maghrébins.

L'UNESCO a choisi de soutenir et d'accompagner les efforts de ses Etats membres en faisant de « **l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté** » l'un des deux thèmes transversaux de sa stratégie à moyen-terme (31 C/4). Le **Bureau Multipays de Rabat et les Commissions nationales maghrébines** ont choisi de contribuer à la réalisation de cet objectif en le plaçant **au cœur de leur propre stratégie sous-régionale à moyen terme**.

Cette priorité fera l'objet d'une **approche transversale et intersectorielle**, s'appuyant sur tous les domaines de compétence de l'UNESCO. L'éducation et la formation seront en particulier considérées comme les facteurs clés d'un développement économique et social solide et réussi.

2. APPROCHES TRANSVERSALES ET INTERSECTORIELLES

2.1. Les **stratégies** élaborées et présentées par les **Commissions nationales** maghrébines, associées aux **documents stratégiques** adoptés par le **Système des Nations Unies** dans les pays de la sous-région, ont offert le cadre de réflexion adéquat pour **définir et hiérarchiser les priorités de l'action de l'UNESCO**. Ces priorités ont été articulées en deux volets :

- une série d'approches transversales et intersectorielles ;
- des priorités sectorielles, conformes aux cinq grands domaines d'activités de l'UNESCO.

2.2. Lors de la consultation sous-régionale, les **thèmes transversaux** suivants ont été proposés, discutés et adoptés comme devant être placés **au cœur de la stratégie à moyen terme de l'UNESCO au Maghreb**.

PROMOTION DU PARADIGME CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

Les **facteurs** et les **biens culturels** peuvent jouer un rôle capital dans la lutte contre la pauvreté et la construction des sociétés du savoir. La sous-région du Maghreb dispose d'un potentiel qu'il convient de préserver et de mieux valoriser. La diversité de son patrimoine archéologique et architectural, la richesse de son artisanat et sa vitalité artistique constituent des atouts exceptionnels qu'il convient de mettre au service du développement.

Conformément au **Plan d'action adopté par la « Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement » (Stockholm, 1998)**, l'UNESCO est dans son rôle en acceptant la responsabilité de cette mission. Le **Bureau de Rabat** et les **Commissions nationales du Maghreb** ont décidé d'adopter cette prérogative comme **l'une de leurs priorités à moyen terme**. Il s'agira par conséquent de renforcer les liens entre culture et développement, notamment par la promotion de l'artisanat, la préservation du patrimoine, le partage des connaissances, et une meilleure intégration des enjeux culturels à la sphère économique.

PRÉVENTION CONTRE LE VIH/SIDA

Comme nombre de pays dans le monde, les pays du **Maghreb** sont touchés par l'épidémie de VIH/SIDA. La **progression** rapide de la **maladie** est un **sujet d'inquiétude partagé**, concernant les jeunes en particulier, avenir de toute société. Il convient de tout mettre en œuvre pour freiner, voire stopper, les progrès de l'épidémie.

Le **Sida** est une maladie mortelle, comme le paludisme, le cancer ou la tuberculose ; mais il ne concerne pas seulement la santé physique des individus : la discrimination et la stigmatisation dont font parfois l'objet les malades appellent et nécessitent une **approche sociale et culturelle de la maladie**. C'est également le cas des politiques d'information et de prévention qui, pour être efficaces, doivent prendre en considération le contexte et le type de société propres à chaque population ciblée.

C'est **dans ce cadre que l'UNESCO peut jouer un rôle majeur**, afin que soient mieux pris en compte les traits culturels spécifiques des populations cibles. Le Bureau Multipays et les Commissions nationales se sont accordés pour que l'Organisation joue un tel rôle au Maghreb, en utilisant les ressources et les moyens à disposition dans les cinq secteurs de l'UNESCO.

PROMOTION DES DROITS HUMAINS, DE LA CULTURE DE LA PAIX ET DE LA BONNE GOUVERNANCE

La résolution 55/47 de l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné l'UNESCO pour coordonner, en tant qu'organisation **chef de file**, la *Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001 – 2010)*.

Les bases du programme de cette décennie ont été énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action des Nations Unies sur une culture de la paix, qui a défini **huit domaines d'action** : la **culture de la paix par l'éducation** ; le **développement économique et social durable** ; le respect de tous les **droits humains** ; **l'égalité** entre les **femmes** et les **hommes** ; la **participation démocratique** ; la **compréhension**, la **tolérance** et la **solidarité** ; la communication participative et la **libre circulation de l'information** et des connaissances ; la **paix** et la **sécurité internationales**.

Lors de la consultation sous-régionale, ces **enjeux** ont été **reconnus** comme devant faire partie des **thèmes majeurs de l'action de l'UNESCO au Maghreb**. Ils ont été également déclarés comme devant bénéficier d'une approche intersectorielle intégrée : les ressources et les moyens de chaque secteur de l'Organisation pourront être mobilisés afin d'assurer la défense et la promotion d'une authentique *culture de la paix*.

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR ET DE L'INFORMATION

La mondialisation associée aux progrès des technologies de l'information et de la communication assure une **transition fondamentale vers de véritables « sociétés du savoir »**, où les connaissances et l'accès à l'information déterminent de nouveaux modèles de croissance et de création de richesses, ouvrant ainsi un certain nombre de possibilités pour réduire efficacement la pauvreté. Plus que jamais, le savoir est devenu un moteur primordial des transformations sociales.

Assurer un **accès équitable aux connaissances**, renforcer les **échanges**, améliorer la **circulation de l'information**, permettre à tous de disposer des **capacités humaines et techniques** nécessaires pour bénéficier des avantages de la société du savoir, constituent des **défis majeurs pour l'UNESCO**. L'Organisation a donc choisi de faire de cette priorité l'un des thèmes transversaux de sa stratégie à moyen terme pour 2002-2007, en soulignant notamment la nécessité d'assurer le droit à l'éducation ; de renforcer la coopération scientifique et intellectuelle internationale ; de protéger le patrimoine culturel (et notamment le patrimoine immatériel, d'une importance croissante) ; de promouvoir le développement des médias ; et d'élargir l'accès à la connaissance et à l'information dans le domaine public.

Le Bureau Multipays de Rabat et les Commissions nationales maghrébines ont décidé de faire de la **société du savoir et de l'information un objectif de développement pour l'ensemble de la sous-région**. Adoptée dans le cadre de la stratégie à moyen terme pour l'UNESCO au Maghreb, cette priorité bénéficiera d'une attention privilégiée, et notamment d'une approche transversale et intersectorielle.

3. PRIORITÉS SECTORIELLES

3.1. L'adoption de thèmes transversaux et intersectoriels a été complétée par la décision de privilégier un certain nombre de **priorités dans le cadre des cinq secteurs d'activités de l'UNESCO.**

ÉDUCATION

Dans le secteur de l'éducation, l'accent en particulier sera mis sur la nécessité d'accompagner les Etats membres dans la mise en œuvre des **plans nationaux « Éducation Pour Tous » (EPT)**, mais aussi dans leurs efforts de **réforme des systèmes éducatifs** (notamment pour **améliorer la qualité de l'éducation**). La **lutte contre l'analphabétisme** et la **scolarisation des filles** restent des priorités. Mais il a été souligné que davantage d'attention devra être consacrée aux questions d'**éducation à la citoyenneté** et à une meilleure promotion de la **culture de la paix**. En matière d'**enseignement supérieur**, il conviendra de rechercher une **meilleure adéquation** entre les **formations dispensées** et la réalité du **marché de l'emploi**. Le **réseau des chaires UNESCO** devra continuer de bénéficier de la plus grande attention.

SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Le secteur des sciences exactes et des sciences naturelles offre un cadre privilégié pour contribuer à la **préservation des ressources naturelles** de la sous-région du Maghreb et assurer son **développement durable**. Une **meilleure gestion de l'eau**, associée à une vraie politique de **lutte contre la désertification**, doivent en particulier être des priorités. Dans le domaine scientifique, les activités de **recherche** devront bénéficier d'un soutien actif, **notamment** dans le secteur des **énergies renouvelables**. Enfin, un intérêt particulier devra être accordé à la **promotion des femmes** dans les **filières de formation scientifique**.

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

L'étude des transformations sociales est l'une des clés d'un développement solide, durable et maîtrisé. C'est la raison pour laquelle un **soutien actif** devra être apporté au **monde universitaire**, à travers notamment l'organisation d'ateliers, de conférences et le parrainage de publications. Le **Programme MOST** devra être **renforcé** et animé au **niveau sous-régional**. Enfin, la **promotion de la philosophie** devra être une priorité du secteur des sciences humaines et sociales (notamment les sujets touchant aux **droits humains**).

CULTURE

La **préservation et la promotion du patrimoine culturel maghrébin** devront être au cœur de l'action de l'UNESCO dans la sous-région. En particulier, l'Organisation devra contribuer à une **meilleure articulation du paradigme « culture et développement »**, et en particulier **soutenir** activement les **industries culturelles** et le secteur de **l'artisanat**. Cet engagement trouvera son prolongement dans le soutien qui devra être apporté à la **formation aux métiers d'art** (patrimoine et artisanat), indispensable pour préserver et transmettre des savoirs-faire traditionnels qui font la richesse du Maghreb. Enfin, la **promotion du livre et de la lecture** devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

COMMUNICATION ET INFORMATION

Le soutien à la **modernisation des médias** (équipement, informatisation, numérisation) devra être poursuivi, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la sous-région. Dans le cadre de la **nouvelle société du savoir et de l'information**, qui sera l'une des priorités de l'action de l'UNESCO au Maghreb, le **développement des technologies et des compétences nécessaires** (à travers notamment la formation d'un personnel qualifié), devra être considéré comme un enjeu majeur du secteur communication & information.

4. GROUPES PRIORITAIRES

4.1. En fonction des réalités socio-économiques et culturelles de chaque entité géographique, l'UNESCO peut convenir de **définir des « groupes prioritaires »**, qui bénéficient alors d'une attention privilégiée dans la mise en œuvre de ses activités. Depuis longtemps, un intérêt tout particulier est porté par l'Organisation à deux populations considérées comme primordiales pour le développement harmonieux de toute société, dans le respect des droits et de la dignité de chacun : les *jeunes* et les *femmes*.

4.2. En 2002, le *Rapport sur le développement humain dans les pays arabes* publié par le PNUD a souligné la nécessité d'attacher une **importance particulière à ces deux populations cibles**, appelées à jouer un rôle majeur dans le développement socio-économique de la région arabe, et du Maghreb en particulier :

1. **les jeunes** constituent en effet une part importante de la population arabe : assurer leur insertion dans la vie active par un renforcement des systèmes d'éducation et une meilleure adéquation entre les formations dispensées et les exigences du monde du travail représente un enjeu décisif pour lutter contre la pauvreté et assurer la stabilité des sociétés arabes.
2. **les femmes** doivent jouer un rôle plus grand au sein de la société arabe, dans le respect de leurs droits les plus fondamentaux. Il importe de les aider à mieux faire entendre leur voix et renforcer leur influence dans le débat public, tout en contribuant à leur meilleure intégration dans la vie active (économique et/ou politique).

4.3. Ces **conclusions** furent également celles de la **consultation sous-régionale**. Il a donc été retenu que l'action de l'UNESCO au Maghreb accorderait une **attention privilégiée à ces deux groupes de population**, en en faisant des cibles d'intervention prioritaires.

5. LE RÔLE DU BUREAU DE RABAT ET LA COOPÉRATION AVEC LES COMMISSIONS NATIONALES

5.1. La consultation sous-régionale a permis d'engager un dialogue avec pour objectif de clarifier **les rôles et les responsabilités du Bureau Multipays et des Commissions nationales** concernant la mise en œuvre de l'action de l'UNESCO, dans le cadre d'une discussion ouverte, franche et sincère. Certaines éclaircissements complémentaires devront être apportés par le Siège et les Etats membres. Néanmoins, une **position commune** a été adoptée **pour reconnaître** :

- La **vocation sous-régionale du Bureau Multipays** : il est notamment de la responsabilité du Bureau de Rabat d'animer la concertation, la coordination et la coopération entre les différents pays du Maghreb. ; d'initier des projets d'envergure sous-régionale ; et de contribuer à renforcer l'unité de l'action de l'UNESCO au Maghreb (à travers, par exemple, le soutien à une politique de visibilité et de communication commune et partagée).
- La **capacité d'initiative des Commissions** dans l'animation, la mise en œuvre et le suivi des projets **au niveau national**. Les Commissions nationales sont des partenaires majeurs de l'organisation. Leur rôle ne doit pas être sous-estimé et doit bénéficier d'une attention privilégiée de la part du Bureau Multipays.

Une meilleure répartition des rôles concernant les différents représentants de l'UNESCO au Maghreb devrait à l'avenir permettre d'améliorer l'efficacité et la cohérence de l'organisation dans la sous-région.

5.3 Le rôle et les missions du Bureau de Rabat ont été définis de la façon suivante :

1. **Accompagner les Commissions nationales** dans la mise en œuvre des **projets** qui leur auront été confiés dans le cadre du **Programme régulier**.
2. Mettre en œuvre les **projets** de coopération **avec le Siège** et les **Bureaux régionaux**.
3. Développer et mettre en œuvre des **programmes extra-budgétaires**.
3. Mettre en œuvre des **projets d'envergure sous-régionale** (Programme régulier), en collaboration avec une (ou plusieurs) Commission(s) nationale(s) « chef(s) de file ».
4. Développer et mettre en œuvre des **projets** en collaboration avec le **Système des Nations Unies** dans la sous-région du Maghreb.
6. Apporter l'**expertise sectorielle** et les **compétences techniques** de l'UNESCO en réponse aux **demandes des Gouvernements** des Etats membres dans la sous-région.

5.2. La consultation sous-régionale a par ailleurs souligné **l'importance d'une coopération** entre le Bureau Multipays et les Commissions nationales **placée sous le signe du dialogue, de l'échange, du respect et de la confiance**. Seule une collaboration fondée sur une démarche d'ouverture et de compréhension mutuelle pourra à terme s'avérer fructueuse et efficace.